

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil onze

Le 18 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2011

PRÉSENTS : MM. COUTEAU – MOUNIER - SAVIN - BARRAL –
BOIVENT – JAVELAUD – MERCIER – SUTRE - TEILLET**ABSENTS** : MM. BOUDOIRE – ALLEGRE - BOISSIER-DESCOMBES -
CALVET – REMAUD**POUVOIRS** : MME BOUDOIRE a donné pouvoir à M. BARRAL

M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. JAVELAUD

M. BOISSIER-DESCOMBES a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

201109d**OBJET : Circuit de randonnée Bandiat-Tardoire**

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est établi par le Conseil Général de la Charente, il est destiné à sauvegarder les chemins ruraux présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée en application de la loi n° 83-663 du 11 juillet 1983.

Dans le but de pérenniser les itinéraires de randonnée nouvellement créés sur la commune, il revient au Conseil Municipal de délibérer en faveur de l'inscription du PDIPR des chemins ruraux empruntés par les itinéraires de randonnée parcourant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux (CR) constituant le circuit des Brigands, dont le départ se situe sur la commune de La Rochette et traversant la commune de Jauldes, ci-dessous dénommés :

*CR de Coulgens à la Forêt n° 100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux (CR) constituant le circuit des Colporteurs, dont le départ se situe sur la commune de La Rochette et traversant la commune de Jauldes, ci-dessous dénommés :

*CR n° 3 dit de Chez Trigert

*CR n°54 de Glange

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux (CR) constituant le Sentier de l'Outarde Canepetière, dont le départ se situe sur la commune de Coulgens et traversant la commune de Jauldes, ci-dessous dénommés :

* CR A de Montignac-Charente à Coulgens (de la limite communale avec Coulgens au CR n° 61 de Treillis à Mansle).

Fait à Jauldes, le 21 mars 2011

Le Maire
Eric SAVIN